



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 24 septembre 2020**

Présidence : M. Jean-Jacques Reynaud (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Frédéric Bossy (pour la partie côté fenêtres - 38 personnes)
M. Steve Rime (pour la partie côté galerie - 29 personnes)
Présents : 6 Conseillers communaux
67 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 67 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 novembre 2019
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2019
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Investissements complémentaires 2020 et rapport de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1 Remplacement de la conduite d'eau potable – En Charmont	Fr. 155'000.-
3.2 Routes – Gestion de portails d'entrée à Le Bry et Gumefens	Fr. 350'000.- au lieu de 400'000.00
 4. Nomination d'un membre à la Commission financière
 5. Décision sur le nombre de Conseillers communaux lors de la législature 2021-2026
 6. Approbation du Règlement communal sur le droit de cité
 7. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
 8. Approbation de la modification des statuts de l'ARG (Association Régionale de la Gruyère)
 9. Approbation des statuts de « Option Gruyère Association Intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère »
 10. Informations du Conseil communal
 11. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il souhaite la bienvenue à chaque citoyen et a une pensée pour les personnes touchées par le Covid-19 que ce soit au niveau santé et économique ou autre. Il excuse en premier lieu M. Yvan Maillard, Conseiller communal, qui est allé se faire tester ce matin et qui s'est mis en isolement en attente du résultat. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 37 du 11 septembre 2020, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 8 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Steve Rime** pour la partie « côté galerie » et de **M. Frédéric Bossy** pour la partie « côté fenêtres » plus la table du Conseil. Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter. Aucun membre de la presse n'est présent.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Lors de la présentation de l'ordre du jour, **M. le Président** informe que le montant du point 3.2, soit l'investissement des routes - gestion de portails d'entrée à Le Bry et Gumefens a été diminué à CHF 350'000.00 au lieu de CHF 400'000.00. Il demande s'il y a des remarques ou si quelqu'un s'oppose à cette modification. Comme ce n'est pas le cas, l'ordre du jour **est approuvé avec la modification à l'unanimité.**

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 novembre 2019

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 27 novembre 2019 est accepté à l'unanimité

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissement 2019

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'il va donner une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran.

Le total de charge se monte à CHF 9'390'981.00 pour des revenus de CHF 9'404'353.00, soit un résultat arrondi au franc de CHF 13'372.00. Pour le détail il ajoute que l'exercice 2019 se boucle avec un bénéfice de CHF 1'443'089.47, avant amortissements supplémentaires et provisions comptabilisés de CHF 1'429'717.94. Le total des charges est de CHF 9'391'000.00, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires qui nous donne une charge réelle de CHF 7'125'000.00, soit environ une charge de CHF 3'900.00 par habitant.

Comme il n'y a pas de question pour le fonctionnement, **M. Michel Grivel** passe à la lecture des comptes d'investissement et ne donnera que les comptes concernés en 2019 avec des précisions sur certains points. Il passe sur les investissements terminés et facturés en 2019 :

62-Assainissement éclairage public S.O.N. budget de	CHF 110'000.00	solde positif de	CHF 17'872.35
70-Conduite d'eau et défense incendie « Le Féty »	CHF 112'000.00	solde négatif de	CHF 11'340.56
70-Suppression réservoir Champ Traversey	CHF 30'000.00	solde négatif de	CHF 8'133.72
70-Remplacement conduite Villarvassaux 1 ^{ère} partie	CHF 400'000.00	solde positif de	CHF 205'047.46
70-Remplacement conduite Malamoillie	CHF 108'000.00	solde positif de	CHF 11'246.67
71-Mise en séparatif « Vers la Maison »	CHF 185'000.00	solde positif de	CHF 36'490.92
71-Assainissement bas des Planchettes	CHF 65'000.00	solde positif de	CHF 6'021.53
72-Création point de collecte Le Bry	CHF 20'000.00	solde positif de	CHF 1'719.95
79-Révision RCU	CHF 150'000.00	solde négatif de	CHF 15'803.50
79-Complément révision PAL et RCU	CHF 80'000.00	solde positif de	CHF 4'733.20
79-2 ^{ème} complément pour la révision du PAL	CHF 80'000.00	solde positif de	CHF 11'685.45

Il demande s'il y a des questions sur ces investissements clôturés en 2019. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la lecture du bilan également affiché à l'écran.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière qui nous lit sont rapport :

Mesdames, Messieurs, habitants et contribuables de notre Commune,
Mesdames nos travailleuses de l'ombre de notre administration communale,
Messieurs les membres du Conseil communal,

Rapport de la commission financière sur les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre dudit exercice, à l'assemblée communale reportée à une date inhabituelle suite à la pandémie qui nous poursuit encore.

En préambule je me permets au nom de notre commission de remercier les collaboratrices de notre administration pour le travail financier et comptable effectué durant cette année 2019, ainsi que les membres de notre Conseil communal pour sa disponibilité envers les contribuables et en particulier notre commission. De même un remerciement spécial va au nouvel office de révision, la fiduciaire CORE, pour son travail approfondi et ses remarques hyper constructives.

Ainsi et suite à nos diverses séances durant cet exercice et à la transmission du bulletin communal de septembre 2020 remis à vos tous par la voie « papier », vous avez pu trouver les informations détaillées des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement ainsi que le bilan de notre commune au 31 décembre 2019.

Les commentaires très détaillés sur les comptes de fonctionnement vous ont été précédemment présentés par notre grand argentier. Ces commentaires montrent à tout un chacun la transparence des dépenses, recettes, engagements et les résultats par dicastère. Ainsi nous n'allons pas répéter et commenter ces chiffres.

Tout ce travail et les chiffres en ressortant ont été visualisés, contrôlés et discutés par notre commission, soit en séances internes entre nos membres, soit en séances entre notre commission, les comptables de notre administration et le Conseil communal et toutes les questions pouvant en ressortir ont reçues des réponses convaincantes de toutes parts.

Ces dits comptes ont de plus reçu l'aval de CORE S.A. nouvelle fiduciaire nommée en qualité de responsable de la révision. Le rapport ayant été agrémenté d'un descriptif plus que détaillé sur les divers points soulevés, points qui ont tous reçus une réponse à satisfaction de l'organe de révision.

Un seul point posant question, relevé autant par la commission financière que par l'organe de révision, est que le taux de couverture relatif à la distribution d'eau potable n'atteint toujours pas, malgré l'augmentation demandée aux contribuables via les de m3 consommés, ledit taux de couverture exigé de 100% et ceci depuis plusieurs années.

Les recettes fiscales ont été encore une fois exceptionnelles et il faut espérer que dans les années à venir, avec le développement de notre commune, elles soient toujours à ce niveau et que de par la mise à jour régulière du plan financier sur les cinq exercices à venir avec trois scénaris possibles, soit sur la base de l'exercice moyen des deux années précédentes, soit d'un scénario optimiste ou d'un scénario pessimiste, et que tout ne soit pas mis à mal avec la situation économique que l'on vit actuellement et qui risque même en restant optimiste de nous valoir de mauvaises surprises.

Nous devons toutefois faire remarquer à l'assemblée que malgré le bénéfice de fonctionnement final extraordinaire, que les charges de fonctionnement ont été amputées de CHF 71'801.00, montant représentant le coût total du coaching imposé par le Préfet. Comme informé sur le bulletin communal, aucun document et aucune décision ne peut être communiqué à l'externe suite au rapport émis et à la décision préfectorale.

Enfin en chiffre il est à relever que le bénéfice de fonctionnement est de CHF 1'443'089.47, avant tout amortissement, légal et ou obligatoire. Les amortissements supplémentaires et extraordinaires ayant pu être comptabilisés pour une valeur de CHF 1'429'717.94.

Pour l'information générale de notre population notre commission relève que de par les exigences cantonales, officiellement dès le budget 2021, reporté par nos instances communales, pratiquement dès 2022, ceci encore une fois de par la situation actuelle, notre canton nous imposera via l'ordonnance sur les finances communales un nouveau standard et nous devons passer au modèle comptable harmonisé 2, appelé MCH2, ce qui inclura dans notre bilan et nos comptes l'inventaire de notre patrimoine. Ce changement et travail important à l'interne de notre administration doit être effectué par un mandataire externe, travail qui est actuellement en cours de réalisation.

Donc et suite à toute cette partie théorique, dont nous vous remercions d'avoir été à l'écoute, nous vous recommandons de bien vouloir approuver les comptes de fonctionnement de l'exercice 2019 présentant un bénéfice avant amortissements et réserves de CHF 1'443'089.47, qui après ces diverses écritures de CHF 1'429'717.94 laisse un bénéfice final d'exercice de CHF 13'371.53, bénéfice reporté au bilan qui se monte ainsi au 31.12.2019 à CHF 3'976'793.91.

Au nom de la commission financière, le rapporteur – Jean-Claude Wyss

M. Le Président remercie M. Wyss pour son rapport. Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance et pour l'approbation des comptes 2019.

Point 3

Investissements complémentaires 2020 et rapport de la Commission financière

M. le Président explique que les deux investissements complémentaires auraient dû être présentés au printemps, que même si l'on est proche de la prochaine assemblée des budgets, ces investissements sont nécessaires afin de pouvoir gagner du temps dans la mise en œuvre de ces travaux.

Point 3.1

Remplacement de la conduite d'eau potable – En Charmont CHF 155'000.00

M. le Président explique selon le plan affiché où passera la nouvelle conduite. La conduite actuelle est en mauvais état et l'adduction doit être refaite en diamètre de 160 mm pour pouvoir également mettre une borne hydrante. Tous les raccordements des maisons doivent être faits, car actuellement il n'y a qu'une chambre pour les 5 maisons. Sur la photo suivante on voit une partie de la conduite qui avait déjà dû être réparée il y a deux ans. Les travaux de génie civil et de goudronnage avaient coûté 10 fois plus cher que la conduite elle-même. La conduite est pourrie et sous-dimensionnée et doit être remplacée. Nous avons un devis de CHF 155'000.00 dont la plus grande part concerne le génie civil, pour environ CHF 120'000.00, car on est dans la grèpe. Le solde est pour la partie sanitaire. On a l'obligation de réaliser ces travaux, car au printemps une nouvelle maison sera construite dans ce secteur et la conduite doit être déplacée et changée avant.

Point 3.2

Routes – Gestion de portails d'entrée à Le Bry et Gumefens CHF 350'000.00

M. Marcel Sottas présente cet investissement. Les plans sont affichés et il explique que ces portails d'entrée seront faits sur la route cantonale pour sécuriser et officialiser le passage à piétons au carrefour du Rosey sur le secteur de Gumefens et permettre de réduire la vitesse à 60 km/h. Il y aura un portail côté Bulle, environ 150 m avant le carrefour, et un deuxième à la hauteur de la carrosserie Perrottet. Le chemin piétonnier depuis la laiterie devra être légèrement dévié, il faudra d'ailleurs acquérir du terrain. Pour Le Bry, on a une diminution de CHF 50'000.00, car au départ il y avait aussi deux portails de prévus, mais après vision locale et discussion avec le Service des ponts et chaussées, on a pu supprimer le portail côté Fribourg. Le passage à piétons pourra ainsi être remis. La limitation sera de 60 km/h aussi.

M. le Président précise que le passage à piétons du Bry n'avait jamais été légalisé, raison pour laquelle il n'a pas pu être remis, contrairement à celui à Gumefens. Des cheminements piétonniers sont prévus des deux côtés de la route cantonale. Les portails sont obligatoires pour la remise des passages à piétons. Voici la récapitulation des coûts :

Gumefens CHF 179'000.- / Le Bry (portail) CHF 67'000.- / Le Bry (cheminements piétonniers) CHF 50'000.-

Honoraires CHF 33'000.- / Acquisition de terrain – géomètres – émoluments CHF 20'000.-

M. le Président ajoute qu'à Gumefens il y avait un projet de réfection de tout le carrefour dans le cadre de l'aménagement des rives du lac et que ce projet est reporté. Les portails vont déjà dans le sens de ce projet et ne devront plus être touchés. Pour Le Bry, le quartier de la Gîte va se développer avec le projet « Grange de Paille » et la construction de quarante villas ou plus. Tous les arrêts de bus seront adaptés d'ici 2025 ou 2026 pour les personnes handicapées. Tout ce que l'on fait aujourd'hui sera déjà fait de manière juste pour le futur.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il redonne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour le rapport de la commission financière sur les investissements hors budget pour l'exercice 2020 :

Réseau d'eau potable, sur Charmont, avec changement de la conduite existante sous-dimensionnée et le complément de défense incendie.

Après étude avec le Conseil communal et le dicastère concerné nous ne pouvons que vous demander d'accepter cet investissement nécessaire et complémentaire pour 2020, investissement qui sera financé par le compte courant communal.

Secteur des routes, avec gestion et mise en place des portails d'entrée à Le Bry et à Gumefens.

Ici également, après étude avec le Conseil communal et le dicastère concerné et suite à la demande des légalisations, nous ne pouvons que vous demander d'accepter cet investissement complémentaire pour 2020, investissement qui sera également financé par le compte courant communal.

M. le Président remercie **M. Wyss** et s'il n'y a pas d'autres questions, propose d'approuver les deux investissements l'un après l'autre. Pour le point 3.1, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – En Charmont pour un montant de CHF 155'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'investissement est accepté à l'unanimité

Pour le point 3.2, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour les routes et la gestion de portails d'entrée à Le Bry et Gumefens pour un montant de CHF 350'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'investissement est accepté à l'unanimité.

Point 4

Nomination d'un membre à la Commission financière

Suite à la démission de **Mme Antoinette Bernet**, en place depuis 2012, un poste est à repourvoir à la commission financière. **M. le Président** remercie Mme Bernet pour le travail accompli durant ces années et lui souhaite tout le meilleur pour la suite. Il demande si la commission financière a quelqu'un à présenter.

Au nom de la commission financière, **M. Jean-Claude Wyss** présente **M. Frédéric Pochon**, domicilié à Avry-dt-Pont, il est de nationalité suisse et a 47 ans. De formation bancaire, de 1992 à ce jour il a pratiqué son métier dans diverses banques, mais en particulier à la banque Raiffeisen et la banque Cantonale. Il a une formation à la base d'employé de commerce, puis d'économiste d'entreprise et une formation dans le cadre du pull management professionnel de la banque Raiffeisen. De langue maternelle française, il parle relativement bien l'allemand, l'anglais et l'italien. C'est un féru d'informatique et comme centre d'intérêt il est vice-président du club philatélique de Bulle. C'est un sportif accompli qui pratique la course à pied.

M. le Président demande si d'autres personnes sont intéressées. Comme ce n'est pas le cas, il demande à **M. Pochon** de se lever et il est acclamé par des applaudissements.

De manière formelle, **M. le Président** demande aux personnes présentes de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : M. Pochon est nommé comme membre de la Commission financière à l'unanimité

Point 5

Décision sur le nombre de Conseillers communaux lors de la législature 2021-2026

M. le Président informe que le nombre de Conseillers doit être décidé six mois avant la nouvelle législature. Selon son mot du Syndic dans le bulletin communal, ça pouvait laisser sous-entendre qu'on passe à 5 ou à 9 membres, mais le Conseil communal propose de rester à 7 membres.

M. Bernard Fragnière ne comprend pas bien pourquoi ce point est au tractanda et demande si c'est une obligation ou une décision du Conseil communal de mettre ce point à l'ordre du jour ?

M. le Président répond que selon l'article 54 de la Loi sur les communes, le Conseil communal se compose de :

- 5 membres dans les communes de moins de 600 habitants
- 7 membres dans les communes de 600 à 1'200 habitants
- 9 membres dans les communes de plus de 1'200 habitants

Cependant les communes peuvent déroger à ce nombre de membre et fixer la taille de leur Conseil communal à 5, 7 ou 9 membres et c'est pour ça que l'assemblée communale doit se prononcer avant chaque nouvelle législature.

M. le Président demande aux personnes présentes qui approuvent la proposition de rester à 7 membres de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : l'assemblée approuve à l'unanimité que le Conseil communal reste à 7 membres

Point 6

Approbation du règlement communal sur le droit de cité

M. le Président explique que compte tenu de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité du 20 juin 2014 et de la loi sur le droit de cité fribourgeois du 14 décembre 2017, les communes ont dû adapter leur propre règlement sur le droit de cité ou en élaborer un pour les communes qui, comme la nôtre, n'en disposaient pas. Notre projet de règlement a été validé par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) le 29 juin 2020. Après l'approbation par l'assemblée communale, il devra être validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) représentée par M. Didier Castella, Conseiller d'Etat-Directeur.

Il s'agit du règlement-type proposé par l'Etat de Fribourg qui a été adapté pour notre Commune. Ce règlement fixe les conditions d'acquisition et de perte du droit du cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs.

Une commission communale des naturalisations est déjà existante, laquelle auditionne les candidats et transmet son préavis au Conseil communal. Cette commission devra d'ailleurs être réélue au début de la prochaine législature.

M. le Président énumère le nombre de demandes reçues :

- en 2020 zéro
- en 2019 2
- en 2018 3
- en 2017 1

Le Conseil communal recommande l'approbation du règlement sur le droit de cité communal.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes présentes d'approuver à main levée le règlement sur le droit de cité communal.

Résultat du vote : approuvé à la majorité avec une abstention

Point 7

Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. Pierre Justin Morard prend la parole pour donner les explications principales par rapport à ce règlement. Il ne va pas le lire puisqu'il était disponible à l'administration et sur le site internet. C'est un règlement qui gère l'octroi d'aide communale et de subvention pour les soins dentaires des enfants qui sont en âge de scolarité. Ce n'est pas un nouveau règlement, il remplace et abroge celui de 2004. Il n'y a pas de grand changement, il règle la participation financière de la Commune par rapport aux contrôles dentaires et aux soins dentaires, après déduction des subventions allouées par des tiers, notamment la participation des caisses maladie. Ce règlement contient une table qui définit le pourcentage d'aide de la Commune en fonction du nombre d'enfant dans la famille et du revenu déterminant des parents. Un des changements principaux est la manière de calculer le revenu déterminant, soit pour les personnes salariées ou rentières on prend le code 4.91 de l'avis de taxation auquel on ajoute le montant des primes et cotisations d'assurances, les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.00, les frais d'entretien d'immeuble pour la part qui excède CHF 15'000.00 et le 5 % de la fortune imposable.

M. le Président demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il prie celles et ceux qui approuvent le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : Le règlement est approuvé à l'unanimité

Point 8

Approbation de la modification des statuts de l'ARG (Association Régionale la Gruyère)

M. le Président présente le point à la place de M. Maillard, excusé. Les statuts ne sont pas lus puisque publiés sur le site communal et à disposition à l'administration. Il s'agit surtout d'un toilettage et d'une reformulation de certains articles. Les modifications sont affichées à l'écran. Sur le point financier, la contribution des communes va passer de 1 million à CHF 750'000.00 par année jusqu'au 31.12.2036. La contribution annuelle de fonctionnement versée par les communes est calculée sur la base d'un montant en francs par habitants. Elle est répartie entre les communes selon les modalités suivantes (pour info la clé existante ne change pas) :

- 25% au prorata de la population dite légale ;
- 75% au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Même s'il n'y a pas de grand changement, **M. le Président** précise qu'on doit approuver la modification de ces statuts et demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il demande aux personnes présentes qui approuvent la modification des statuts de l'ARG de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : La modification des statuts de l'ARG est approuvée à la majorité avec une abstention

Point 9

Approbation des statuts de « Option Gruyère Association Intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère »

Avant de donner la parole à **M. Pierre Justin Morard** pour la présentation de ce sujet, **M. le Président** salue la présence de **M. Nicolas Wyssmueller**, membre du comité d'Option Gruyère, présent pour répondre à nos éventuelles questions après la présentation de **M. Morard**. Il est invité à venir devant l'assemblée.

M. Pierre Justin Morard fait un résumé des buts de cette association en lisant la présentation à l'écran, notamment en ce qui concerne l'accueil extrafamilial de jour, les crèches ; la jeunesse ; la culture et termine avec le plan de financement par une contribution annuelle globale de CHF 10.- par habitant la première année. Cette contribution annuelle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant, moyennant des décisions par étapes. Elle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal, comme pour l'ARG dont on a parlé au point précédent. Dans ce cas, cela représente environ CHF 20'000.00 par année pour notre Commune et pourra s'élever jusqu'à maximum CHF 40'000.00 selon le nombre d'habitant.

M. le Président précise que ça ne sera pas CHF 10.00 la première année et directement CHF 20.00 la deuxième, cela se fera de manière progressive. Il ajoute qu'actuellement n'importe qui possédant les compétences et les qualifications peut ouvrir une nouvelle crèche, sauf que pour pouvoir ouvrir une crèche, les crèches existantes doivent être occupées à 85 %. Cela permettra aussi le contrôle de l'activité des crèches. Il donne la parole à **M. Wyssmueller**.

M. Nicolas Wyssmueller salue l'assemblée et explique que M. le Préfet lui a proposé de venir nous donner quelques informations et des précisions. Il donne le contexte général. Depuis 2 ans et demi, M. le Préfet et lui-même ont commencé à réfléchir car l'Association CO2 actuelle, association qui finance la saison culturelle à La Tour-de-Trême, a comme base juridique une association au sens des articles 60 du Code civil, c'est-à-dire comme nos fanfares, chœurs ou sociétés de jeunesse et cela ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui des associations intercommunales selon la Loi sur les communes. Une réflexion a été faite pour changer cette structure juridique et lui donner un poids supplémentaire pour être meilleure par rapport à la culture, à la jeunesse et également par rapport aux crèches et les accueils. Au niveau du financement, on garde les mêmes règles que pour les autres associations, c'est-à-dire le potentiel fiscal et la population. Concernant la culture professionnelle, ils ont fait la réflexion suivante, soit que le canton subventionne la culture, professionnelle ou non, et que sur l'ensemble des subventions qui sont distribuées dans le canton 85 % vont autour de la ville de Fribourg. C'est pourquoi en regroupant les gens de la culture, de la jeunesse et de l'enfance au niveau du district, on aurait plus de poids pour plus de subventions de l'Etat de Fribourg. Si l'on parle de la culture professionnelle, on se dit souvent que ce n'est pas pour nos sociétés, mais en fait non, car si on monte un spectacle, on peut avoir l'aide d'un metteur en scène ou autre professionnel et cette association nous permettra aussi d'avoir des subventions. L'association n'est pas nouvelle en soit, ce sont ses statuts qui le sont. Option Gruyère remplacera l'association CO2 qui sera un partenaire important et qui permettra pour notre culture, au niveau de l'ensemble du district, d'avoir des aides pour l'ensemble des communes. Il n'a rien à ajouter sur la partie qui concerne l'enfance, mais il est vrai que les grilles tarifaires et le subventionnement des crèches du district étaient complexes, hétérogènes et diversifiées. La surveillance des crèches est importante, car certaines veulent faire ce qu'il appelle de la « crèche business » sans avoir la volonté d'offrir un service à la population, mais plutôt de faire du commerce. On aura quand même une simplification des choses avec une uniformisation des grilles tarifaires et une souplesse pour que les parents puissent choisir où mettre leurs enfants. Pour la jeunesse, un sondage a été réalisé en demandant aux communes quels étaient leurs besoins, par exemple au niveau prévention, mobilité ou autre. Quant au modèle de financement, c'est celui de la loi sur les communes, à savoir le potentiel fiscal, la population et les coefficients, ce qui permet de régulariser le financement par rapport aux autres associations intercommunales. Le montant de départ est de CHF 10.00 par habitant et pourrait aller jusqu'à CHF 20.00, car la loi nous impose de mettre un montant maximum. Ce sont les communes qui décideront, à travers les délégués des assemblées, si ça doit aller à plus que CHF 10.00. D'après lui d'ici les 4 ou 5 prochaines années, ça n'ira pas au-delà de CHF 10.00.

M. le Président remercie **M. Wyssmueller** et demande s'il y a des questions.

M. Elie fragnière demande au niveau de la participation financière de la salle des spectacles s'il y a une différence de tarif pour les communes qui n'ont pas participé à la construction de la salle. **M. Wyssmueller** répond que non.

M. Bernard Fragnière demande si cette participation provoque une augmentation de charge ou est-ce qu'avant on dépensait déjà des montants d'une autre manière. **M. le Président** répond que c'est en plus, que jusqu'à maintenant on payait CHF 3.00 par habitant pour le CO2. Oui il y aura une augmentation, mais avec des prestations supplémentaires et nous avons les moyens de couvrir ces frais.

M. Mirko Cuni demande si dans les crèches on inclut aussi les écoles maternelles. **M. Wyssmueller** répond que oui, mais pas ce n'est pas le même règlement que le financement des crèches. Là aussi il y a peut-être des besoins qui n'existent pas encore, la structure gruyérienne n'existe pas encore, raison pour laquelle on a besoin d'une structure juridique.

M. François Kilchoer demande si ça va augmenter la disponibilité des crèches et la quantité de places. **M. Wyssmueller** répond que non, car d'après les statistiques, dans la région nous avons un taux de remplissage inférieur à la moyenne. Si on n'a pas un taux de remplissage de 85 %, cela nous permettra de mettre des règles pour être économiquement efficaces.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande aux personnes présentes d'approuver les statuts de « Option Gruyère Association Intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère » par main levée.

Résultat du vote : Les statuts d'Option Gruyère sont approuvés à la majorité avec un refus et deux absences

M. le Président fait remarquer que la collégialité n'est pas respectée. Il remercie **M. Wyssmueller**, lequel remercie également l'assemblée pour sa confiance dans ce projet. Il sort sous les applaudissements.

Point 10

Informations du Conseil communal

M. le Président commence ce point par la situation du bord du lac durant cette période Covid, période durant laquelle les voyages à l'étranger n'étaient notamment plus possibles et où on a constaté une arrivée massive

de monde sur les rives du lac dès le mois de mai. On remarque aussi que les modifications des activités estivales et nautiques comme le paddle ont attiré passablement de monde. Nos parcs sont vite devenus trop petits et nous avons décidé de mettre en place un service de parking payant et de circulation les week-end et jours de beau temps. Même si ça n'a pas plu à tout le monde, il n'a pas été possible de faire des différences pour les citoyens ou non. On a eu environ 5'500 véhicules, à CHF 5.00, soit CHF 27'500.00. Sur ce montant, nous avons remboursé environ CHF 540.00 à la buvette du foot pour les personnes qui ont mangé là-bas, la facture pour les agents pour un montant de CHF 30'520.00, à cela s'ajoute les indemnités pour les agriculteurs qui ont mis à disposition les terrains. **M. le Président** en profite pour les remercier. On a donc un déficit qui se monte à environ CHF 4'500.00. Pour l'été prochain, des réflexions se font déjà, notamment avec des personnes qui sont intéressées à apporter leurs idées. Aller au-delà de ce que l'on fait sera difficile, interdire l'arrivée au bord du lac n'est pas possible. Il informe que lors de la séance des Syndics qui a eu lieu hier soir, M. le Préfet a été sollicité pour qu'une concertation soit faite avec les communes concernées par les bords du lac. Pont-en-Ogoz a les plus belles plages du lac de la Gruyère, les plus accessibles, mais on ne pourra pas accueillir la totalité des estivants. Le futur des rives du lac et les aménagements se feront par des zones spéciales avec des projets élaborés, en sachant que les rives des lacs artificiels ne peuvent être construites et touchées. Nos terrains communaux au bord du lac sont des terres d'assolement, soit des terres propices à la culture.

M. le Président informe que nous avons acheté, dans le cadre des compétences du Conseil communal, la petite parcelle n°1275 RF appartenant à la famille Simonet. Le bassin en soit n'avait pas de droit d'eau, mais l'eau qui coulait était un droit d'eau pour une maison d'à côté et aussi pour un autre bâtiment communal. Le Conseil communal estimait dommage de perdre cette place d'une centaine de m² et d'un bassin au milieu du village et a acheté ce terrain en zone village pour un montant de CHF 5'000.00. Le projet est de réaménager la place, le bassin et d'y mettre un banc pour faire un joli coin. C'est de l'eau de source qui coule, bien que potable, elle doit être considérée comme non potable, car non traitée, mais l'eau continuera de couler. Contrairement à la fontaine devant l'administration, l'eau ne coule pas, on a fermé l'eau depuis deux ans, car celle-là on doit la payer et cela n'est pas productif à l'égard des citoyens de laisser couler cette eau.

Pour le PAL, **M. le Président** informe que le dossier d'adaptation des conditions d'approbation a été transmis au SeCA le 14.09.2020 pour examen. On n'a pas de date de retour, mais on aimerait pouvoir le finaliser et le mettre à l'enquête et, avec beaucoup d'espoir, le boucler avant la fin de la législature.

Pour les travaux en cours :

- Ceux de la route de Russille vont durer encore un mois.
- Le trottoir à Le Bry est en attente de l'Etat depuis 1 année.
- La route de l'Abranna à Le Bry, l'enquête préalable est terminée, il faut à présent corriger le projet et l'adapter selon les exigences.
- Pour l'éclairage public, la dernière phase se fera d'ici fin octobre, le Groupe E a pris du retard avec le Covid.
- La 2^{ème} étape de l'adduction d'eau du quartier de Villarvassaux sera terminée début novembre.

M. le Président souhaite parler d'un sujet sensible à son égard et à celui du Conseil communal. Il y a beaucoup de critiques de certains administrés envers le personnel communal, notamment envers la personne qui s'occupe des constructions et de l'aménagement. C'est une personne très compétente, très sérieuse et très précise dans son travail. Ça fait mal d'entendre des critiques, car nous ne sommes plus en 1950, mais en 2020. Les règles et les lois ont changées, la limitation de l'autonomie communale a changée, tout doit se faire avec autorisation, demande de permis, etc. Une fois que les travaux sont terminés, on doit rendre des comptes et exiger des certificats de conformité pour délivrer les permis d'habiter. Notre secrétaire ne fait pas ce travail de manière autonome, mais sous la direction du Conseil communal. Des vieux dossiers sont repris et une demande est en cours auprès de la Préfecture pour liquider ces dossiers en les arrêtant à une date définie. On va étudier si ces vieux dossiers concernent des immeubles qui touchent la sécurité des personnes, si oui on fera mettre en conformité. **M. le Président** ajoute que nous devons soutenir notre personnel, lequel fait un travail exceptionnel. Les personnes qui viennent au bureau communal sont bien reçues, avec des oreilles attentives, le personnel se met à disposition. Les critiques entendues sont inadmissibles. Si notre personnel compétent s'en va, comme on le voit dans d'autres communes, on aura beaucoup de problèmes. Ce n'est pas un coup de gueule, mais un cri du cœur.

M. le Président termine ces informations par les élections communales 2021 qui auront lieu le 7 mars 2021 pour le 1^{er} tour et le 28 mars 2^{ème} tour. L'assermentation aura lieu le 24 avril 2021.

Point 11

Divers

Mme Patricia Moret demande ce qu'il en est du bassin devant le bureau communal, si on pense l'aménager autrement car c'est une verrue. **M. le Président** répond qu'on va essayer de trouver une solution, mettre des fleurs ou autre.

Mme Karine Rusterholz demande si en tant que commune on a été sollicité pour la route cantonale qui a été refaite, pour pouvoir apporter des propositions dans le sens où c'est superbe, il y a des belles bordures, mais toujours pas de trottoir ni de bande cyclable. **M. le Président** répond que le Conseil communal s'est aussi posé la question, on refait une belle route avec du revêtement phonique. Avant il y avait au moins un accotement ou une banquette au bord de la route et maintenant avec cette bordure le piéton ne peut plus se glisser au bord, il doit monter sur la bordure. Nous n'avons pas d'influence, à savoir que tout ce qui concerne les trottoirs le long des routes cantonales est du ressort des communes, mais nous avons déjà du mal à en faire à l'intérieur de la Commune alors il est difficile d'en faire au bord des routes cantonales. Pour les pistes cyclables, on nous a dit qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une reconstruction et il n'y a pas la largeur nécessaire.

Mme Karine Rusterholz constate qu'elle a investi dans des récupérateurs d'eau de pluie cette été, étant donné que l'eau potable devient une denrée rare. Elle a analysé ses factures d'eau de ces 6 dernières années. Elle estime, en étant optimiste, une économie de 20 m³ pour le jardin. Elle en a conclu qu'elle paie une facture d'eau potable avec un forfait de 100 m³ alors qu'elle n'en consomme en moyenne que 82. Donc rien ne l'incite à faire des économies d'eau puisqu'elle en paie plus que ce qu'elle n'en consomme. Dans les eaux usées, toujours avec ses 20 m³ elle économise CHF 26.00 TTC par an. Elle pense qu'il faudrait peut-être voir pour que les gens puissent investir dans ce genre de petites installations, quand même coûteuses, pour aller vers une écologie qui soit intéressante pour la Commune et que le citoyen ne paie que ce qu'il consomme. **M. le Président** répond que l'eau est un éternel souci. Au niveau du règlement communal, lors de la prochaine assemblée du printemps, il faudra se prononcer sur un nouveau règlement sur l'eau potable. Actuellement les 100 m³ de forfait comprennent l'abonnement de l'eau et la location du compteur. Avec le nouveau règlement, le forfait tombera et le calcul se fera selon l'indice de construction, la surface du terrain et le nombre d'appartement par immeuble. On a confié ce dossier à un bureau d'ingénieurs surtout pour faire les calculs. Les 4 communes membres de l'ACAPE se sont mises ensemble pour réaliser un règlement commun avec des tarifs différents selon les installations et les ouvrages que nous avons. Pour notre Commune, il y a 30 km de conduites d'eau. On doit couvrir l'eau à 100 % par les taxes et la consommation, plus une marge de réserve. Il annonce que le prix de l'eau va augmenter.

Mme Mireille Schafer demande si lorsqu'on va refaire la route de l'Abranna on va enlever les arbres vers le restaurant et les immeubles, car il n'y a pas de visibilité. **M. le Président** répond qu'elle touche un point très délicat, car on lui a dit que si on veut créer une bataille qui dure 20 ans dans une commune, il faut s'attaquer aux haies et arbres en bordure de route. On va voir ce qu'on peut faire, élaguer surtout la première partie de la haie pour garder la visibilité dans le virage. Ce n'est pas simple de faire mettre en ordre les plantations.

Mme Patricia Moret demande si l'eau qui coule du bassin de la parcelle rachetée par la Commune est potable. **M. le Président** répond qu'il a déjà dit que non, elle peut être consommée sans risque sauf que, s'agissant d'une eau de source, elle n'est pas traitée et c'est pour ça qu'il y aura une plaquette « non potable ».

Mme Patricia Moret demande s'il n'y avait pas un deuxième banc sur l'autre petite place. **M. le Président** répond qu'on l'a commandé, qu'il est arrivé mais qu'il faut encore le coller. On en a commandé 2 identiques.

M. Julien Lüthi n'a pas de question mais des remarques sur quelques points rébarbatifs annoncés aussi par voie de presse, dont le manque de transparence et fonctionnement de la Commune :

- Le Préfet ordonne une mesure d'accompagnement encadrée par Mme Devaud il y a quelques mois. Coût du coaching CHF 71'000.00, résultat non communiqué suite à des intérêts privés et publics.
- Des budgets mirobolants pour un PAL qui n'en finit plus de revenir et qui se glorifie d'un non-résultat dont le dernier PAL a été refusé sur 33 points. A croire que c'est toujours la faute du Canton.
- Le même Canton qui, pour la route de Redon où il habite lui-même, confirme par l'intermédiaire de M. Maradan du SEn que le parcage sur les berges reste interdit. Il rebondit sur ce qu'a dit M. le Président ce soir comme quoi les rives du lac ne peuvent être construites, donc pour le cas du parking, pas de dépotoir ou de dessableur en cas de fuite d'hydrocarbure.

M. Lüthi demande donc une explication sur les compétences de la Commune pouvant déclarer comme parking la berge privée, propriété du Groupe E, au bout de la route de Redon et aussi sur la distribution d'autorisation de parcage légitimant un parking sauvage en donnant accès aux pseudos ayants droits. En suivant notre logique, il se demande quand la route de Redon sera mise aux normes LCR, soit avec un trottoir dans cette zone protégée. Donc beaucoup de questions, mais il est d'accord, on n'est plus en 1950.

M. le Président voit qu'il est le porte-parole d'autres personnes étant donné qu'il a déjà entendu ces propos. Il donne son point de vue en disant qu'il est arrivé dans la Commune il y a 50 ans et que ce parking était déjà à disposition des gens qui allaient au lac. Il y en avait cinquante fois moins, il y avait aussi moins de pêcheurs et de bateaux. Cette place a été aménagée par la Commune d'Avry-devant-Pont et la société de développement. La route est étroite et ne sera jamais aménagée autrement, elle est classée route historique. Nous avons mis une interdiction de circuler qui n'était pas légale, des amendes ont été mises et il y a eu des recours contre les amendes. A présent la signalisation est légalisée avec riverains et ayants droits autorisés. Ces ayants droit sont déterminés par les habitants, les exploitants agricoles, les services et la Commune a déterminé aussi les détenteurs de bateaux. Lors de l'approbation du PAL, il a été mentionné que cette parcelle doit retourner à sa vocation première, on le sait, mais tant qu'il n'y aura pas de solution pour les bateaux il a été décidé de limiter l'accès seulement aux propriétaires de bateaux en délivrant une vignette qui sera renouvelée chaque année. Il y en a une par bateau, soit une voiture par bateau pour limiter la circulation. On ne va pas supprimer du jour au lendemain cet accès aux gens qui l'avaient depuis des années. Mais c'est vrai qu'il y a des gens malhonnêtes et irrespectueux et relate un événement qu'il a eu avec une personne aux plaques bernoises. La police a d'ailleurs mis pas mal d'amendes. **M. Lüthi** rebondit, oui la police a mis des amendes, mais ils sont empruntés car la Commune a validé un parking sur du terrain privé et ils ne peuvent pas amender. **M. le Président** répond que la police ne met pas l'amende pour le stationnement, mais pour la circulation. La police a reçu la décision communale et sait que celui qui a la vignette peut circuler. Il informe que la Commune a reçu le Groupe E concernant cette place privée, lequel avait autorisé le parking à l'époque. On doit d'ailleurs répondre au Canton à ce sujet suite à une demande d'un citoyen et on va répondre dans le sens de ce qui a été dit ce soir. On a un certain bon sens et un égard vis-à-vis des gens qui accèdent au lac depuis toujours et qui ont un bateau là-bas et qui n'abusent pas de cet endroit. La Commune va rester sur sa position et ne prendra pas la responsabilité de supprimer cette place.

M. Chris Gabriel demande si à la déchetterie il serait possible d'avoir un local pour déposer des objets qui sont encore en bon état. Il a vu qu'une petite bibliothèque a été mise en place, c'est déjà un début. **M. Daniel Savary** dit que la suggestion est bonne, que la bibliothèque elle est déjà trop petite et on va récupérer d'autres étagères, et que pour les objets on y réfléchit. Il y a le caisson bleu de l'autre côté, vers la benne à verre, et on va voir pour le réaménager.

M. Chris Gabriel revient sur le parking au bord du lac, et demande pourquoi les citoyens ne pourraient pas parquer occasionnellement et être remboursés. **M. le Président** répond que c'est un point qu'on doit discuter, mais pour l'instant ce n'est pas réalisable de demander aux sécuritas de trier les voitures. **M. Gabriel** dit aussi qu'au Pavillon on doit marcher car on ne peut plus y aller, il pense que les personnes qui paient des impôts auraient aussi droit de se parquer. **M. le Président** répond que du point de vue du Syndic c'est non, mais c'est le Conseil communal qui décidera.

M. Chris Gabriel demande par rapport aux arrêts de bus qui seront refaits le long de la route cantonale, s'il serait possible de plus développer le passage du bus dans le village de Gumefens. **M. le Président** dit que la question avait été posée lors de la mise en place de la ligne avec les TPF. Dévier la ligne régulière de la route cantonale en passant par Avry et Gumefens ce n'est pas possible, mais c'était ok pour les écoles le matin et le soir, mais pas le reste de la journée. De passer par les villages pose aussi un problème pour respecter les horaires pour Bulle et Fribourg. Le gabarit de la route ne s'y prête pas non plus.

M. Chris Gabriel demande le montant annuel des jetons de présence. **M. le Président** lui répond CHF 135'000.00.

M. Bernard Fragnière informe l'assemblée qu'un collectif citoyen s'est constitué de la part de gens qui ont des doléances à transmettre au Conseil communal. Une délégation de ce collectif a rencontré le Conseil communal ce lundi, il le remercie, mais comme il n'ont pas de légitimité (ils sont 50 sur 1400 citoyens) le Conseil communal ne veut pas en l'état entrer en discussion avec eux. Il voit ce soir qu'on ne peut pas entrer en débat dans les divers, il regrette cette attitude et il aimerait bien avoir la possibilité, si des citoyens se mettent ensemble pour faire des propositions, d'avoir un espace de discussion à réfléchir avec le Conseil communal.

M. Bernard Fragnière, demande comment sont traitées les questions dans les divers et comment ça se passe pour les réponses. Dans une dernière assemblée il avait posé une question d'étudier la possibilité de couper l'éclairage public à partir de minuit ou 1 heure du matin pour éviter le gaspillage d'énergie inutile. Est-ce qu'on doit chaque fois reposer la question où est-ce qu'il y a une systématique dans le traitement des réponses. **M. le Président** répond que le gaspillage d'énergie a été réduit de moitié par l'installation de luminaires LED et à partir d'une certaine heure l'intensité baisse. Il n'est pas prévu d'éteindre les lumières en raison du coût de l'installation qui permet de le faire et aussi parce que pour certaines personnes il faut couper l'éclairage et pour d'autres il faut ajouter des lumières supplémentaires. Quant à la remarque sur le collectif citoyen, il confirme l'avoir reçu cette semaine, 50 citoyens sur 1476 actifs sur un total de 1930 habitants. On a pas mal à faire et on va écouter vos propositions, mais ça ne veut pas dire « décision et mise en œuvre » de la part du Conseil communal. Nous avons des comptes à rendre à l'assemblée de Commune et aux citoyens, mais si chaque groupe d'intérêt fait un comité de citoyen, on ne s'en sortira plus. Il propose et

encourage les gens qui croient savoir tout faire de se présenter aux élections, lui-même ne sera plus là, encore faudra-t-il être élu.

M. Bernard Fragnière complète en disant que oui le Conseil communal a des comptes à rendre aux citoyens, mais que c'est important d'avoir un espace de dialogue qui puisse s'organiser. C'est le devoir du Conseil communal qui est en place et qui a été élu d'assumer cette fonction. Il précise que ce n'est pas ici une question de critique, mais une demande pour que ça s'organise. Il comprend bien que si plus de 1400 citoyens nous bombardent de lettres pour demander des explications que ça sera encore plus difficile, d'où la chance d'avoir des personnes qui se mettent ensemble pour faire des propositions et qu'il serait bien de leur réserver un accueil positif.

M. Gérard Gapany demande à **M. Bernard Fragnière** depuis combien d'années il habite ici. Il répond bientôt 10 ans.

M. Elie Fragnière donne une information au niveau des rives du lac. Le Conseil communal a une tâche très difficile. Il y a plus de 20 ans, on a fait un essai pour trouver des solutions avec l'ARG et le département cantonal de l'aménagement, mais ils n'ont pas voulu entrer en discussion pour ces rives du lac. Il voit aujourd'hui que le problème est encore plus aigu avec encore plus de circulation. Depuis son domicile il voit l'ampleur des touristes. Les reproches arrivent toujours à la direction, mais il remercie le Conseil communal pour ce qu'il fait.

Mme Anne-Marie Sciboz veut préciser que le collectif citoyen était d'abord composé par les gens qui résident au bord du lac, mais elle ne veut pas que les autres personnes croient que ceux du lac sont contre quelque chose. Cet été les gens qui ne voulaient pas payer CHF 5.00 sont remontés au village et se sont parqués n'importe où pour descendre à pied. On a reporté le problème ailleurs et ce problème concerne donc aussi le reste du village. Ce collectif ne veut pas critiquer, mais aider à réfléchir. Quand on habite où il y a le problème, on est plus à même de comprendre ce problème et de chercher des solutions. Elle trouve dommage si les autres citoyens pensent qu'ils sont « emmerdeurs », car au contraire c'est positif. **M. le Président** répond qu'il comprend la remarque, mais précise que le collectif a proposé de fermer les bords du lac et de faire parquer les gens au village d'Avry-devant-Pont ou à la déchetterie au Bry et de faire descendre les gens à pied. Pas pratique avec le paddle sous le bras. Il aimerait bien faire des places de parc partout et on a de la chance de pouvoir utiliser du terrain agricole. **Mme Sciboz** ajoute qu'on est des citoyens payant des impôts ici et qu'on doit accepter les gens d'ailleurs, avec des nuisances et des déchets qu'ils amènent gratuitement alors pourquoi on ne fait pas des parkings payants. **M. le Président** dit qu'on n'a pas le droit de faire des parkings payants de manière permanente en l'état, on le fait à bien plaisir et avec l'assentiment des services pour gérer la situation dans l'urgence, sinon ça serait pire. Un règlement de police devra être élaboré. Les communes du bord du lac subissent et sont dépourvues. Il informe qu'un jour les citoyens seront amenés à voter l'accès au lac côté Gumefens et que cet accès coûtera 2 millions, sans compter divers aménagements. **Mme Sciboz** dit que ça signifie que l'Etat se décharge de tout et que les communes doivent se débrouiller tout en ne pouvant pas interdire aux gens de venir.

M. Bernard Fragnière dit qu'on voit que c'est intéressant de discuter de ces questions-là et que **M. le Président** a un avis personnel. Ça serait bien d'avoir un espace de discussion pour croiser les points de vue et aussi désamorcer la mauvaise compréhension de certaines choses qu'on ne connaît pas.

M. René Bifrare parle du transport des élèves au CO à Riaz. Il dit qu'actuellement un bus part du Vignier et monte sur Avry, puis Gumefens et que les élèves du Bry ont été oubliés. Ceux-ci prennent la ligne habituelle, la 336, ligne très souvent en retard et les élèves arrivant en retard à Riaz reçoivent une coche et après trois coches c'est une punition. Les élèves du Bry devraient prendre le bus 35 minutes plus vite pour être à l'heure au CO et demande pourquoi les TPF ne viendraient pas jusqu'au Bry pour prendre ces élèves. **M. le Président** dit que le bus qui vient à Avry est un bus de renfort. Les élèves doivent prendre la ligne ordinaire et que dans certaines communes mêmes les petits doivent prendre ce type de ligne, en Glâne notamment. Il propose que **M. Pierre Justin Morard** prenne contact avec le CO concernant ces élèves en retard et on va parler aux TPF de cette problématique des horaires.

Mme Patricia Moret demande qui ramasse les déchets au bord du lac, si ce sont les employés communaux. **M. le Président** répond que cette année on a mis des affiches informant que les gens doivent reprendre leurs déchets et on n'a pas mis de poubelles comme les autres années. Ça a très bien fonctionné à 99 %. Nos employés font quand même le tour, mais cette année il n'y a presque pas eu de déchets. Le travail qu'on a fait l'année passée pour les rives du lac a coûté environ CHF 18'000.00.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas il remercie les participants et est étonné du nombre de personnes présentes malgré la situation particulière. Il s'excuse de parfois répondre abruptement, mais ça devient pénible, raison pour laquelle il a décidé de s'en aller. Il donne rendez-vous au 17 décembre 2020 pour la présentation des budgets 2021.

L'Assemblée est levée à 22h30.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 19 octobre 2020.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud